



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 15-INT-403

Déposé le : 30.06.15

Scanné le : _____

Art. 115 et 116 LGC L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

Délai de réponse dès le renvoi au CE : trois mois.

Titre de l'interpellation

A quand la fin des "mariages d'exception" ?

Texte déposé

Il y a une dizaine d'années, l'Etat de Vaud a constaté qu'une grande partie de la population souhaitait célébrer son mariage civil dans un lieu laïc. Un certain nombre de sites a été défini, après examen, comme "sites d'exception", permettant la réalisation de ces cérémonies (la Porte des Iris, le Château de Chillon, le Château d'Oron, le Château de Lucens, la Maison Blanche à Yverne, etc...). Ceci correspond effectivement à un besoin de la population, pour des gens de toutes conditions sociales et financières, souhaitant simplement réaliser un mariage civil "d'exception", remplaçant les cérémonies religieuses.

Le canton a fait donc un choix stratégique intelligent en mettant en avant ces sites d'exception, mais en fin d'année 2014, l'Etat de Vaud a annoncé que les mariages civils ne pouvaient avoir lieu dans ces sites d'exception plus que les 1^{er} et 3^{ème} samedis du mois.

Les propriétaires vaudois de ces sites d'exception grincent dès lors des dents et les couples prennent leur mal en patience. Cette nouvelle réglementation est tout à fait contraire au principe de la liberté citoyenne : l'offre existe – les propriétaires de ces lieux d'exception ne souhaitent qu'accueillir les mariés – et la demande est grandissante. Toutefois, l'union entre l'offre et la demande est rompue par l'Etat. Un budget insuffisant, un manque de personnel et une formation trop longue pour les officiers d'Etat civil, empêchent apparemment l'Etat de Vaud de mandater suffisamment d'officiers d'Etat civil pour couvrir quatre samedis par mois – comme cela se faisait auparavant.

Ce déséquilibre a pour conséquences des pertes financières pour les propriétaires des lieux, qui rappelons-le, entretiennent des monuments grandioses, d'une grande valeur pour le patrimoine vaudois. Sans mariage à célébrer, pas d'employés à rémunérer : au-delà des propriétaires, c'est l'ensemble des acteurs qui gravitent autour d'un mariage (employés de maison, fleuristes, traiteurs, animateurs locaux, etc.) qui sont touchés par ces nouvelles dispositions.

Sur la base de ces faits, la présente interpellation demande au Conseil d'Etat de répondre aux questions suivantes :

- Quelles ont été les motivations exactes du Conseil d'Etat pour modifier cette réglementation visant à réduire les prestations ?
- Cette décision est-elle définitive ou le Conseil d'Etat accepterait-il de revoir ladite réglementation ?
- Combien de demandes sont déposées auprès de l'Etat de Vaud pour célébrer des mariages civils dans les lieux d'exception vaudois depuis leur création ? Quelles sont les rentrées financières pour l'Etat de Vaud ?
- Combien de sites d'exception existent-ils dans le canton et combien d'officiers d'Etat civil sont-ils attribués pour célébrer ces mariages à l'heure actuelle ?
- Quels seraient les coûts pour l'Etat de Vaud pour que le nombre d'officiers d'Etat civil réponde aux besoins ?

Nous remercions le Conseil d'Etat pour ses réponses.

Commentaire(s)

Conclusions

Souhaite développer



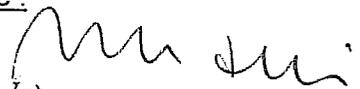
Ne souhaite pas développer



Nom et prénom de l'auteur :

Surer Jean-Marie

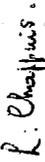
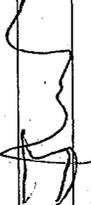
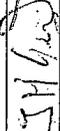
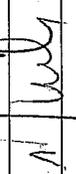
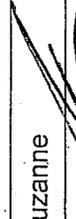
Signature :



Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

Liste des députés signataires – état au 23 juin 2015

Aellen Catherine	Chappuis Laurent 	Epars Olivier
Ansermet Jacques 	Cherbuin Amélie	Favrod Pierre-Alain
Apothéloz Stéphanie	Chevalley Christine	Ferrari Yves
Attinger Doepper Claire	Chollet Jean-Luc	Freymond Cantone Fabienne
Aubert Mireille	Christen Jérôme	Gander Hugues
Baehler Bech Anne	Christin Dominique-Ella	Genton Jean-Marc 
Ballif Laurent	Collet Michel	Germain Philippe 
Bendahan Samuel	Cornamusaz Philippe	Glauser Alice
Berthoud Alexandre 	Courdesse Régis 	Glauser Nicolas 
Bezençon Jean-Luc 	Cretegnay Gérald	Golaz Olivier 
Blanc Mathieu	Cretegnay Laurence	Grandjean Pierre 
Bolay Guy-Philippe 	Crottaz Brigitte	Grobéty Philippe 
Bonny Dominique-Richard 	De Montmollin Martial	Guignard Pierre
Borloz Frédéric 	Debluë François 	Haldy Jacques
Bory Marc-André 	Démétriadès Alexandre	Haury Jacques-André 
Bovay Alain 	Desmeules Michel 	Hurni Véronique 
Brélaz Daniel	Despot Fabienne	Induni Valérie
Brélaz François	Devaud Grégory 	Jaccoud Jessica
Buffat Marc-Olivier	Dolivo Jean-Michel 	Jaquet-Berger Christiane
Buffat Michaël	Ducommun Philippe	Jaquier Rémy 
Butera Sonya 	Dupontet Aline	Jobin Philippe
Cachin Jean-François	Durussel José	Junglaus Delarze Suzanne
Calpini Christa 	Duvoisin Ginette	Kappeler Hans Rudolf 
Capt Gloria 	Eggenberger Julien	Keller Vincent
Chapalay Albert	Ehrwein Nihan Céline	Kernen Olivier

Liste des députés signataires – état au 23 juin 2015

Kunze Christian	Nicolet Jean-Marc	Schelker Carole
Labouchère Catherine	Oran Marc	Schobinger Bastien
Lachat Patricia	Papilloud Anne	Schwaar Valérie
Luisier Christelle	Pernoud Pierre-André	Schwab Claude
Mahaim Raphaël	Perrin Jacques	Sonnay Eric
Maillefer Denis-Olivier	Pidoux Jean-Yves	Sordet Jean-Marc
Manzini Pascale	Pillonel Cédric	Stürner Felix
Marion Axel	Podio Sylvie	Surer Jean-Marie
Martin Josée	Probst Delphine	Thuillard Jean-François
Mattenberger Nicolas	Randin Philippe	Tosato Oscar
Matter Claude	Rapaz Pierre-Yves	Treboux Maurice
Mayor Olivier	Ravenel Yves	Trolliet Daniel
Meienberger Daniel	Renaud Michel	Tschopp Jean
Meldem Martine	Rey-Marion Ailette	Uffer Filip
Melly Serge	Rezo Stéphane	Venzelos Vassilis
Meyer Roxanne	Richard Claire	Voilet Claude-Alain
Miéville Laurent	Riesen Werner	Voilet Pierre
Miéville Michel	Rochat Nicolas	Vuarnoz Annick
Modoux Philippe	Romano Myriam	Vuillemin Philippe
Mojon Gérard	Roulet Catherine	Weber-Jobé Monique
Montangero Stéphane	Roulet-Grin Pierrette	Wehrli Laurent
Mossi Michele	Rubattel Denis	Wüthrich Andreas
Neiryneck Jacques	Ruch Daniel	Wyssa Claudine
Neyroud Maurice	Rydlo Alexandre	Yersin Jean-Robert
Nicolet Jacques	Schaller Graziella	Züger Eric